

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2016

**Rapporteur :
Monsieur André
GUENEGAN**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016 (accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte de gestion 2015

Madame le trésorier de Quimper municipale vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2015.

Ce compte de gestion - qui est consultable à la direction des finances - est conforme au compte administratif de l'exercice.

Après avoir délibéré (9 abstentions ; 36 suffrages exprimés dont 36 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2015 par la trésorière n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 2 - d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.